

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ARMAGH
COMTÉ DE BELLECHASSE**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Armagh, tenue le 20 janvier 2026 à 19h30, à la salle municipale située au 7, rue de la Salle, à Armagh.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Luc Bégin
Siège #2 - Daniel Bédard
Siège #3 - Sue-Élène Belisle
Siège #4 - Gisèle Adam
Siège #5 - Guylain Chamberland
Siège #6 - Roxane Vézina

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Mélanie Bolduc. Mme Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2026-01-22

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,
Appuyé par Mme Gisèle Adam,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que rédigé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - POINTS DE DISCUSSION

- 3.1 - Présentation et adoption du budget pour l'exercice financier 2026**
- 3.2 - Adoption du Plan triennal d'immobilisations pour 2026-2027-2028**
- 3.3 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 217-2026 fixant les taux de taxes et les tarifs de compensations pour l'exercice 2026**

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS EXCLUSIVE SUR LE BUDGET 2026 ET LE PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - POINTS DE DISCUSSION

2026-01-23

3.1 - Présentation et adoption du budget pour l'exercice financier 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le

prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses;

CONSIDÉRANT le document de présentation du budget 2026 faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Gisèle Adam,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2026 qui prévoit des revenus et des dépenses de 3 098 627 \$, tel que décrit ci-dessous :

REVENUS

TAXES

TAXES FONCIÈRES	955 385 \$
TAXES GÉNÉRALES	115 973 \$
POLICE	506 385 \$
TAXES RÉSEAU ROUTIER	46 114 \$
TAXES-DETTE: FOURCHE-OUEST	
TAXES SERVICES (TARIFS)	
EAU	157 360 \$
ÉGOUTS	116 196 \$
ORDURES	204 856 \$
INSTALLATIONS SEPTIQUES	49 895 \$
TOTAL	2 152 164 \$

PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES

COMPENSATIONS TERRES PUBLIQUES	46 409 \$
COMPENSATION ÉCOLE (PRIMAIRE)	14 488 \$
POSTE CANADA	1 495 \$
COMPENSATION MRC: LIEU ENFOUISSEMENT	123 279 \$
COMPENSATION - SITE & GARAGE MRC	12 656 \$
TOTAL	198 327 \$

SERVICES RENDUS

SÉCURITÉ PUBLIQUE	3 500 \$
PHOTOCOPIES, LOCATION ET AUTRES	6 400 \$
MÂCHOIRES DE VIE (SAAQ)	2 000 \$
DIVERS ET VENTE DE BACS	1 500 \$
COMPENSATION MÉTAL	2 000 \$
LICENCES ET PERMIS	4 500 \$
MUTATION IMMOBILIÈRES	35 000 \$
AMENDES ET INTÉRÊTS	33 325 \$
CONTRIBUTION PROMOTEUR VIDÉOTRON	5 750 \$
PARC DE CHUTES	29 200 \$
TOTAL	123 175 \$

TRANSFERTS

PÉRÉQUATION	165 155 \$
PARTAGE CROISSANCE T.V.Q.	149 143 \$
ENTRETIEN CHEMIN D'HIVER	94 900 \$
PRISE EN CHARGE RÉSEAU ROUTIER	189 744 \$
MTQ SUBVENTION INTÉRÊT FOURCHE-OUEST	26 019 \$
TOTAL	624 961 \$

TOTAL DES REVENUS

3 098 627 \$

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
CONSEIL MUNICIPAL
GESTION FINANCIÈRE & ADM.

60 024 \$
490 231 \$

QUOTE-PART ADMINISTRATION	49 212 \$
QUOTE-PART ÉVALUATION	25 567 \$
TOTAL	625 034 \$
 SÉCURITÉ PUBLIQUE	
SÛRETÉ DU QUÉBEC	115 473 \$
PROTECTION INCENDIES	115 126 \$
QUOTE-PART SÉCURITÉ INCENDIES MRC	10 384 \$
SÉCURITÉ CIVILE	3 000 \$
OUTILS DE DÉSINCARCÉRATION	12 248 \$
TOTAL	256 231 \$
 TRANSPORT	
VOIRIE MUNICIPALE	433 826 \$
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	797 150 \$
ÉCLAIRAGE PUBLIC	8 713 \$
CIRCULATION	4 000 \$
QUOTE-PART TRANSPORT ADAPTÉ, COLLECTIF & URBAIN	33 297 \$
TOTAL	1 271 986 \$
 HYGIÈNE DU MILIEU	
APPROVISIONNEMENT ET TRAITEMENT EAU	121 148 \$
RÉSEAU DISTRIBUTION EAU	38 934 \$
TRAITEMENT ÉGOUT	90 793 \$
RÉSEAU ÉGOUT	27 412 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	204 946 \$
COURS D'EAU	8 338 \$
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	1 175 \$
QUOTE-PART INSTALLATIONS SEPTIQUES	49 883 \$
TOTAL	542 629 \$
 DÉVELOPPEMENT	
AMÉNAGEMENT	
QUOTE-PART URBANISME	26 487 \$
QUOTE-PART INSPECTION	56 747 \$
PARCS	8 583 \$
 PROMOTION	
PARC DES CHUTES	76 789 \$
TOTAL	168 606 \$
 LOISIR ET CULTURE	
CHALOIS	18 777 \$
PATINOIRE	13 268 \$
PARCS ET TERRAIN DE JEUX	77 343 \$
BIBLIOTHÈQUE	28 498 \$
SUBVENTION ORGANISME	3 200 \$
QUOTE-PART PISTE CYCLABLE	15 789 \$
QUOTE-PART CULTURE	5 133 \$
TOTAL	162 008 \$
 DETTE - FINANCEMENT	
INTÉRÊT FOURCHE OUEST	43 305 \$
TOTAL	43 305 \$
 DETTE - CAPITAL	
REMBOURSEMENT CAPITAL FOURCHE OUEST	28 828 \$
TOTAL	28 828 \$
 TOTAL DES DÉPENSES	3 098 627 \$

ADOPTÉE

2026-01-24

3.2 - Adoption du Plan triennal d'immobilisations pour 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil doit adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes;

CONSIDÉRANT le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le Plan triennal d'immobilisations pour 2026, 2027 e 2028 tel que présenté ci-dessous :

PTI 2026-2027-2028	2026	2027	2028
ADMINISTRATION			
Maintien des équipements	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Mise à jour du système informatique			
SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE			
Habits de combat (bunker)			
Radios	19 000 \$	19 000 \$	19 000 \$
Boyaux			
TRANSPORT			
1er Rang Nord-Est	75 000 \$	75 000 \$	30 000 \$
Route Jean Charron			
Rechargement dans les rangs	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
LOISIRS			
Caméras	10 000 \$	5 500 \$	5 500 \$
Amélioration du terrain			
Toit patinoire		90 000 \$	
Maison des Jeunes		5 000 \$	
Terrain pickleball			
Pumptrack			300 000 \$
Piscine			400 000 \$
HYGIÈNE DU MILIEU			
Usine épuration	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Disposition des boues	10 000 \$	3 500 \$	3 500 \$
Géotube			
DÉVELOPPEMENT			
Parc des chutes - Villégiature / Chalets		100 000 \$	150 000 \$
Plateforme prête à camper		15 000 \$	
Terrasse restaurant		50 000 \$	
Cabane arbre			40 000 \$
Minigolf			
Domiciliaire		800 000 \$	
TOTAL	139 000 \$	1 218 000 \$	973 000 \$

ADOPTÉE

3.3 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 217-2026 fixant les taux de taxes et les tarifs de compensations pour l'exercice 2026

Avis de motion est par les présentes donné par Mme Roxane Vézina, conseillère, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine

séance du conseil municipal le Règlement 217-2026 fixant les taux de taxes et les tarifs de compensations pour l'exercice 2026.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS EXCLUSIVE SUR LE BUDGET 2026 ET LE PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

Une citoyenne s'informe pour savoir si les travaux du viaduc du Parc des chutes vont se poursuivre.

2026-01-25 5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

QUE la séance soit levée.

La séance est levée à 20 h 05.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Mélanie Bolduc, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mélanie Bolduc, mairesse

Fadia Bayrakdar, directrice générale
et greffière-trésorière